

§8. PHILALETHE. Tant qu'un homme a la puissance de penser ou de ne pas penser, de mouvoir ou de ne pas mouvoir conformément à la préférence ou au choix de son propre esprit, jusque-là il est libre.

THEOPHILE. Le terme de liberté est fort ambigu. Il y a liberté de droit, et liberté de fait. Suivant celle de droit un esclave n'est point libre, un sujet n'est pas entièrement libre, mais un pauvre est aussi libre qu'un riche. La liberté de fait consiste ou dans la puissance de faire ce qu'on veut, ou dans la puissance de vouloir comme il faut. C'est la liberté de faire que vous parlez, et elle a ses degrés et variétés. Généralement celui qui a plus de moyens est plus libre de faire ce qu'il veut mais on entend la liberté particulièrement de l'usage des choses qui ont coutume d'être en notre pouvoir et surtout de l'usage libre de notre corps. Ainsi la prison et les maladies, qui nous empêchent de donner à notre corps et à nos membres le mouvement que nous voulons et que nous pouvons leur donner ordinairement, dérogent à notre liberté : c'est ainsi qu'un prisonnier n'est point libre, et qu'un paralytique n'a pas l'usage libre de ses membres. La liberté de vouloir est encore prise en deux sens différents. L'un est quand on l'oppose à l'imperfection ou à l'esclavage d'esprit, qui est une coaction ou contrainte, mais interne, comme celle qui vient des passions ; l'autre sens a lieu quand on oppose la liberté à la nécessité. Dans le premier sens les stoïciens disaient que le sage seul est libre ; et en effet, on n'a point l'esprit libre quand il est occupé d'une grande passion, car on ne peut point vouloir alors comme il faut, c'est-à-dire avec la délibération qui est requise. C'est ainsi que Dieu seul est parfaitement libre, et que les esprits créés ne le sont qu'à mesure qu'ils sont au-dessus des passions et cette liberté regarde proprement notre entendement. Mais la liberté de l'esprit, opposée à la nécessité, regarde la volonté nue et en tant qu'elle est distinguée de l'entendement. C'est ce qu'on appelle le franc arbitre et consiste en ce qu'on veut que les plus fortes raisons ou impressions que l'entendement présente à la volonté n'empêchent point l'acte de la volonté d'être contingent, et ne lui donnent point une nécessité absolue et pour ainsi dire métaphysique.

Définitions de la liberté en arborescence chez Leibniz

Liberté de droit contre la Liberté de fait

1) Liberté de droit

Absence de coaction externe
Un esclave n'est pas libre
Un sujet n'est pas entièrement libre
Un pauvre peut être aussi libre qu'un riche

2) Liberté de fait/faire

a. Liberté d'action

Puissance de faire ce que l'on veut
Dépend des moyens disponibles
Plus de moyens = plus de liberté d'action
L'usage des choses en notre pouvoir
L'usage libre de notre corps
Prison et maladies restreignent la liberté d'action
Paralytique n'a pas l'usage libre de ses membres

b. Liberté de la volonté = Puissance de vouloir comme il faut

1. Liberté d'esprit

Absence de contrainte interne
Influence des passions
Le sage seul est parfaitement libre
Dieu est parfaitement libre
Absence de contrainte interne
Influence des passions

2. Liberté par rapport à la nécessité (libre arbitre VS nécessité)

Liberté de la volonté distincte de l'entendement
Le franc arbitre = libre arbitre
Acte de volonté contingent/non nécessaire
Absence de nécessité métaphysique/ liberté absolue

Leibniz distingue la liberté de droit, qui concerne les contraintes externes et légales, et la liberté de fait, qui se rapporte à la capacité d'agir et de vouloir. Dans cette dernière catégorie, il souligne la liberté d'action liée aux moyens disponibles et la liberté de volonté, qui elle-même se divise en liberté d'esprit (absence de contraintes internes) et liberté par rapport à la nécessité (franc arbitre ou libre arbitre).

1) Liberté de droit

La liberté de droit se réfère aux notions de liberté en fonction des droits et des contraintes légales et sociales. Elle se situe du côté des contraintes externes qui peuvent limiter la liberté individuelle. Pour mieux comprendre cette notion, nous allons explorer des exemples qui illustrent une graduation de la moindre liberté de droit à la plus grande liberté de droit.

a) Moindre liberté de droit : l'esclave

Exemple : un esclave dans une société où l'esclavage est légalement autorisé.

Dans ce cas, l'esclave a la moindre liberté de droit, car il est soumis à une contrainte légale qui lui dénie la liberté totale. Ses droits fondamentaux sont gravement restreints par la loi.

b) Liberté de droit limitée : le sujet sous un régime autoritaire

Exemple : Un sujet vivant sous un régime autoritaire où les libertés civiles sont fortement réduites.

Dans ce contexte, bien que la personne ne soit pas techniquement un esclave, elle a une liberté de droit limitée en raison des contraintes imposées par le régime politique. Les droits de cette personne sont restreints par des lois et des politiques autoritaires.

c) Liberté de droit modérée : le citoyen dans une démocratie

Exemple : Un citoyen dans une démocratie où les droits individuels sont protégés par la constitution.

Dans une démocratie, les citoyens jouissent d'une plus grande liberté de droit par rapport à l'esclave ou au sujet d'un régime autoritaire. Ils ont des droits constitutionnels tels que la liberté d'expression, la liberté de religion et la protection contre les arrestations arbitraires, ce qui les rend plus libres sur le plan légal.

d) Liberté de droit d'un souverain sur ses sujets

Exemple : Un souverain absolu dans un régime monarchique où il a un contrôle total sur ses sujets.

Dans un régime où un souverain absolu détient un pouvoir incontesté, la liberté de droit se déplace vers le souverain lui-même. Le souverain a la liberté de dicter les lois, de contrôler les sujets et d'exercer son autorité sans entrave légale. Cependant, cette liberté de droit du souverain est souvent assortie de restrictions morales et éthiques liées à la responsabilité envers ses sujets.

Ainsi, la liberté de droit varie en fonction du cadre juridique et des droits qui sont reconnus et protégés par la société. Elle peut aller de la moindre liberté de droit, où les individus sont soumis à des contraintes légales sévères, à la plus grande liberté de droit, où les droits individuels sont largement préservés et protégés par des principes d'État de droit. Cette notion souligne l'importance des institutions légales et politiques dans la détermination de la portée de la liberté individuelle.

2) **Liberté de fait/faire**
a. Liberté d'action

La **liberté d'action** fait référence à la capacité d'une personne à agir selon son propre désir, sans être entravée par des contraintes ou des limitations externes, corporelles ou financière, ou spaciales.

1. Moindre liberté d'action : un prisonnier

Exemple du texte : Le texte mentionne qu'un prisonnier n'est pas libre.

Exemple supplémentaire : Un individu incarcéré dans une prison, où sa capacité à agir selon sa propre volonté est considérablement restreinte. Les contraintes physiques et les règles carcérales limitent fortement sa liberté d'action.

2. Liberté d'action limitée : un malade ou un paralytique

Exemple du texte : Le texte évoque les maladies qui empêchent le mouvement du corps.

Exemple supplémentaire : Une personne atteinte d'une maladie grave ou un paralytique. Leur capacité à agir est limitée par des problèmes de santé, ce qui restreint considérablement leurs possibilités d'action.

3. Liberté d'action modérée : un individu en bonne santé dans une société avec des moyens convenables

Exemple du texte : alors que du point de vue du droit "un pauvre est aussi libre qu'un riche", maintenant du point de vue de la liberté d'action un riche n'est pas du tout l'égal d'un pauvre.

Exemple supplémentaire : Un individu en bonne santé vivant dans une société qui le laisse libre de ses actions modérée pour prendre des décisions et agir selon ses moyens.

4. Grande liberté d'action : un riche qui serait en pleine santé

Exemple du texte : un milliardaire qui pourrait satisfaire tous ses désirs et aller où bon lui semble. Ses limitations physiques seraient minimales, il pourrait jouir d'une grande latitude dans ses actions.

b. Liberté de la volonté = Puissance de vouloir comme il faut

1. Liberté d'esprit

La liberté de l'esprit fait référence à la capacité d'une personne à exercer sa volonté et à prendre des décisions indépendamment de toute contrainte interne, en particulier des passions et des émotions.

1. Moindre liberté de l'esprit : une personne submergée par ses passions

Exemple du texte : Le texte évoque que lorsqu'une personne est occupée par une grande passion, elle n'a pas l'esprit libre.

Exemple supplémentaire : Une personne submergée par la colère, la peur ou tout autre sentiment intense. Dans cet état émotionnel, elle peut avoir du mal à prendre des décisions rationnelles et à agir de manière libre, car ses émotions dominent son esprit.

2. Liberté de l'esprit limitée : une personne confrontée à des passions modérées

Exemple du texte : Les stoïciens estimaient que le sage seul est libre, suggérant ainsi que la plupart des gens sont sous l'influence des passions.

Exemple supplémentaire : Une personne qui éprouve des émotions modérées ou des impulsions, mais qui peut toujours maintenir une certaine maîtrise de son esprit. Elle peut prendre des décisions réfléchies même si les passions influencent ses pensées le plus souvent.

3. Liberté de l'esprit modérée : un individu qui pratique la maîtrise de soi

Exemple du texte : Le sage, selon les stoïciens, est seul libre, car il est au-dessus des passions.

Exemple supplémentaire : Une personne qui s'efforce de pratiquer la maîtrise de soi et de contrôler ses émotions. Elle peut maintenir une certaine liberté de l'esprit en évitant d'être complètement submergée par ses passions. Elle peut ainsi prendre des décisions éclairées.

4. Grande liberté de l'esprit : un individu détaché des passions et de la nécessité

Exemple : Un philosophe ou un individu ayant atteint un haut niveau de sagesse et de maîtrise de soi, capable de prendre des décisions totalement dépourvues d'émotions ou d'influences externes. Cette personne est libre de l'esprit au sens le plus élevé, prenant des décisions avec une parfaite clarté et une totale indépendance par rapport aux passions.

Exemple supérieur au précédent du point de vue de la liberté d'esprit du : **Dieu** est présenté comme un être spirituel parfaitement libre, exempt de passions et de nécessité puisqu'il est un pur esprit sans corps, il ne saurait être influencé par des passions qui viennent du corps.

Ici la liberté de l'esprit évolue en fonction du degré de maîtrise des émotions et de la capacité à prendre des décisions rationnelles et réfléchies. Elle varie de la moindre, où les passions dominent l'esprit, à la plus grande, où l'individu est capable de maintenir une clarté d'esprit et une indépendance totale par rapport aux influences émotionnelles ou externes.

b. Liberté de la volonté = Puissance de vouloir comme il faut

2. Liberté par rapport à la nécessité (libre arbitre VS nécessité)

La liberté du franc arbitre, également connue sous le nom de libre arbitre, est la capacité d'un individu à prendre des décisions et à faire des choix de manière absolue, sans être déterminé par des causes extérieures ou son entendement qui l'influencerait à choisir de faire le bien plutôt que le mal.

1. Moindre liberté du libre arbitre : l'individu dominé par ses passions ou par la volonté d'autrui ou encore par l'idée qu'il se fait lui-même de ce qui serait bien de faire (ou mal).

Exemple du texte : Le texte mentionne que lorsqu'une personne est occupée par une grande passion, elle ne peut pas vouloir comme il faut.

Exemple supplémentaire : Un individu qui est complètement soumis à ses émotions et à ses désirs, de telle sorte qu'il ne peut pas faire preuve de libre arbitre dans ses choix. Ou encore lorsque nos décisions sont entièrement déterminées par la volonté d'autrui ou même par l'idée du bien ou de mal.

2. Liberté du libre arbitre modérée : l'individu capable de se libérer de la délibération rationnelle

- Exemple du texte : Le texte fait référence à la nécessité d'une délibération absolument libre de ce que l'entendement pourrait me donner comme conseils

3. Grande liberté du libre arbitre ou franc arbitre : l'individu absolument détaché de toute nécessité métaphysique (raisons morales de faire le bien plutôt que le mal)

- Exemple du texte : Le texte évoque l'idée que le franc arbitre consiste à ne pas être déterminé par quoi que ce soit.
- décisions totalement indépendantes de toute nécessité métaphysique ou de toute contrainte. Cette personne jouit d'une grande liberté du libre arbitre, car ses choix sont véritablement non déterminés = choisir « gratuitement » de faire ou de ne pas faire sans être déterminé par des conditions ou des conséquences pour soi ou pour les autres.

La liberté du libre arbitre ou franc arbitre varie en fonction du degré de détermination des choix individuels par des influences extérieures ou internes. La liberté du libre arbitre doit être absolue ou bien elle n'est pas vraiment (binaire).